

DENOMINATION

**CCAS
2024**

**DELIBERATION
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION
SUR L'AFFECTION DES RESULTATS
2024**

Nombre de membres en exercice : 9	
Nombre de membres présents : 7	
Nombre de suffrages exprimés : 8	
Votes	Contre
	0
	Pour
	8

Date de la convocation le 27 mars 2025
Séance du 09 avril 2025

Le Conseil d'administration réuni, sous la présidence de Pierre LAULAGNET, président du CCAS, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 793,12 €
Opérations de l'exercice	40 998,77 €	43 614,50 €
TOTAUX	40 998,77 €	50 407,62 €
Résultat de clôture	/	9 408,85 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
40 998,77 €	6 793,12 €
40 998,77 €	43 614,50 €
/	50 407,62 €
/	9 408,85 €

Besoin de financement
Excédent de financement

/

Restes à réaliser

/

Besoin de financement des RAR
Excédent de financement des RAR

/

Besoin total de financement
Excédent total de financement

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 investissement

9 408,85 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Ont signé au registre des délibérations : Pierre LAULAGNET, Carole THOMAS, Jean-Charles GONIEAUX, Paul BOMBRUN, Isabelle DUHAMEL, Amy MOYA, Bernard PUEYO

Pour expédition conforme,
le 10 avril 2025
Le Président, Pierre LAULAGNET

Excusés : Michel DELAUZUN a donné procuration à Pierre LAULAGNET
Le Secrétaire de séance Bernard PUEYO



DÉLIBÉRATION N°2025/05

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 15/04/2025



ID : 007-210700050-20250414-202505A-DE